

*Concours général
Session 2008*

Concours général des lycées

**Rapport de jury
Sciences médico-sociales**

- Classe terminale SMS -

*Rapport de Mme Françoise Guillet,
inspectrice générale de l'Éducation nationale,
présidente du jury*

Décembre 2008

RAPPORT DU JURY

1. Renseignements statistiques

Candidats

Candidats inscrits : 125

Candidats présents à l'épreuve d'admissibilité : 118

Candidats admissibles : 12

Candidats présents à l'épreuve d'admission : 10

2. Épreuve d'admissibilité : rapport de l'épreuve

PREMIÈRE PARTIE

La 1ère question a été traitée par l'ensemble des candidats. Les réponses étaient souvent relativement développées.

Question 1.1.

Il était attendu une réponse sous une forme schématique. Tout schéma logique était accepté.

Le jury a apprécié une certaine forme d'originalité dans les représentations ainsi qu'un effort de synthèse des annexes. Certains candidats ont bien su repérer les temps forts et en dégager les particularités.

En revanche, le jury déplore que sur un très grand nombre de copies, la forme schématique n'a pas été respectée (tableau, texte rédigé, énumération...). Les informations sélectionnées n'étaient pas inscrites dans une dimension temporelle. Les réponses consistaient en une reproduction de certaines parties descriptives trouvées dans les annexes.

Le jury note une très grande hétérogénéité dans la qualité des réponses.

Question 1.2.

La question appelait des capacités de réflexion et d'argumentation.

Pour l'ensemble des candidats, la question semble ne pas avoir été bien comprise.

Si un lien était attendu avec la première sous-question, en revanche il ne s'agissait pas, comme l'ont fait un grand nombre de candidats, de restituer à nouveau une approche historique quant à la notion de la valeur « travail ». On attendait que le candidat soit en capacité de positionner cette valeur dans le contexte actuel (en étant d'ailleurs guidé par l'une des annexes).

La problématique n'a pu être restituée et de fait, la réflexion a été très fragile et a manqué dans l'ensemble de structuration.

Le jury regrette d'avoir rencontré, dans un certain nombre de copies, des réponses de « sens commun ».

L'expression et l'orthographe étaient insuffisamment maîtrisées.

DEUXIÈME PARTIE

Effets des conditions de travail et d'emploi sur la santé ?

- Les candidats, sauf deux ou trois, n'ont pas essayé de différencier conditions de travail et d'emploi.
- Les effets de l'environnement économique de l'entreprise sont tout à fait négligés.
- La question du management n'est pas entrevue, sauf par éléments, repris dans les annexes : rythme de travail, « pression ».

Incidences sociales et économiques des risques liés au travail ?

- La question ne semble pas lue par la plupart des candidats, qui ne la différencient pas de la première.

Enjeux de la reconnaissance ?

- Le terme n'a pas été compris par la très grande majorité des candidats : souvent les élèves ont présumé qu'il convenait de l'entendre comme « solutions » ou « réponses »
- Aucune copie n'évoque la prise de la décision de reconnaissance
- Quand quelques copies évoquent les enjeux de protection sociale pour les salariés, elles affirment presque toutes que c'est l'Etat qui prend en charge d'indemnisation...
- Deux ou trois copies seulement évoquent les différences de prise en charge des prestations en espèces et des prestations en nature (l'expression n'a jamais été utilisée), et que les questions financières sont à la clé des difficultés de reconnaissance
- Les enjeux, pour le salarié, de la reconnaissance du statut de victime sont évoqués deux ou trois fois seulement
- Plusieurs copies évoquent tout de même la nécessité de prendre les dimensions des risques dans certains secteurs afin d'y faire une prévention plus attentive.

Le jury se désole de la quantité de fautes d'orthographe, de syntaxe, et des familiarités trouvées dans tant de copies...

TROISIÈME PARTIE

Un seul candidat obtient la moyenne.

Cette dernière question a été traitée par la plupart des candidats, même si cela a été réalisé, pour beaucoup, de manière hâtive. La gestion du temps a sans doute constitué un obstacle.

Question 3.1

Globalement les acteurs ont été identifiés mais de manière incomplète et sans en présenter les avantages.

De façon générale les candidats n'ont pas structuré leur réponse.

Question 3.2

Beaucoup de candidats n'ont pas traité cette question.

De plus, le travail d'analyse attendu pour répondre à cette question n'a pas été réalisé.

La mise en forme de la réponse est trop souvent inadaptée ; en effet, elle supposait l'introduction de la problématique, son développement et une nécessaire conclusion.

D'autre part, le jury déplore le très faible niveau d'expression écrite. Le traitement parcellaire de chacune des questions au détriment de la cohérence de l'ensemble est également souligné.

3. Épreuve d'admission : rapport de l'épreuve

PARTIE ÉCRITE

Question 1

Il était demandé aux candidats de réaliser un message à destination des salariés d'une Compagnie d'assurance afin de les informer du lancement d'une démarche de prévention du stress. Ce message devait être diffusé via le réseau Intranet, dans un encart prévu dans la lettre d'information de l'entreprise.

Le jury attendait :

- une reprise de la charte graphique
- une présentation synthétique et concise adaptée au public visé
- et un message mobilisateur.

Quelques candidats ont bien repris à la fois le titre de l'accroche et les différentes étapes de la démarche ; en revanche, une grande partie des productions n'était adaptée ni au support ni au public. Certains candidats ont réalisé une lettre voire une note d'information. On peut penser que ces candidats ne connaissaient pas le support qu'est le bulletin d'entreprise.

Question 2

La seconde production attendue était un diaporama qui devait être diffusé en boucle sur un écran à la cafeteria du personnel. D'une manière générale, les facteurs et les manifestations de stress ont bien été repris, mais sans sélection en fonction du contexte (compagnie d'assurance, fusion, changements de management...). Les diaporamas étaient structurés, la mise en forme soignée, et adaptée au thème.

La réalisation de cette production nécessitait quelques connaissances de base des outils de présentation assistée par ordinateur.

PARTIE ORALE

Il fallait argumenter, auprès du médecin du travail qui l'avait demandé, les raisons du choix du contenu du message et de la présentation du diaporama.

La plupart des candidats n'ont pas réalisé une lecture suffisamment attentive de la consigne, de sorte qu'ils n'ont justifié que les choix graphiques. La réalité de l'entreprise, de son management, de l'activité, mais aussi tout simplement du public auquel s'adressait le message, n'ont pas été intégrés par les candidats.